sans doute attribuer à la loi du 6 février 1893, qui a concédé certains droits civils et de famille à la femme séparée de corps. La moyenne annuelle de 2.235, constatée pour la période 1891-1895, s'est élevée à 2.944 en 1900, et le chiffre réel de 1901 est 3.018.

Les tribunaux ont statué, en 1901, sur 9.715 demandes en divorce : 8.841 d'entre elles (91 0/0) ont été accueillies, et 874 (9 0/0) rejetées. Quant aux séparations de corps, 2.260 demandes (86 0/0) ont été accueillies et 360 (15 0/0) rejetées. En outre, 824 instances en divorce et 393 en séparation de corps se sont terminées, pendant l'année, par suite de désistement, réconciliation, etc.

Sur les 10.539 demandes formées, en matière de divorce, pendant l'année 1901, 4.564 (43 0/0) émanaient du mari et 5.975 (57 0/0) de la femme ; en ce qui concerne les séparations de corps, 240 demandes seulement (18 0/0) ont été formées par le mari, et 2.478 (82 0/0) par la femme.

L'AFFAIRE DREYFUS

Acquitté sans jugement

L'ex-colonel Picquart publie dans un journal suisse son opinion sur la reprise de l'Affaire. Il plaide comme M. Clemenceau pour le renvoi devant un troisième conseil de guerre, et il proteste contre la campagne menée pour faire trancher la question par la cour de cassation seule.

Cette campagne, dit-il, menée dans la presse, n'est rien en comparaison de celle qui a été entreprise dans les salons, dans les réunions, par lettres, sollicitations et objurgations de tout genre, en vue de créer un mouvement d'opinion contre le renvoi éventuel de Dreyfus devant un conseil de guerre.

Cette révélation de M. Picquart est piquante, car elle montre que les défenseurs de Dreyfus craignent une troisième condamnation.

Une lettre d'Esterhazy

L'*Indépendance* belge vient de publier une lettre du commandant Esterhazy, dans laquelle celui-ci rapporte longuement qu'il a remis à son avocat, Me Cabanes, plusieurs documents relatifs à l'affaire Dreyfus.

Me Cabanes étant mort, son client a vainement réclamé ces pièces. Elles ont été volées et vendues et une partie de ces lettres seraient entre les mains de M. Reinach. M. Esterhazy proteste contre la violation du secret professionnel dont il est ainsi victime.

« Nous avons vu à ce sujet, dit le *Temps*, M. Joseph Reinach, qui nous a dit qu'il avait, en effet, acheté l'été dernier une trentaine de lettres d'Esterhazy, de Mlle Pays et de Quesnay de Beaurepaire, dont Mᵉ Cabanes avait fait cadeau, comme autographes, à un de ses amis. M. Reinach tient ces lettres a la disposition de la Cour de cassation. »

La réintégration de Dreyfus dans l'armée

Paris, 5 janvier. — On lit dans la *Liberté* :

« Nous disions, hier, que c'est sans doute à Bordeaux que Dreyfus comparaitrait, pour la troisième fois, devant un conseil de guerre.

» Bien mieux. Il paraît qu'on travaille déjà à préparer le « régiment de Dreyfus », c'est-à-dire le régiment où l'ex-capitaine serait envoyé après sa réhabilitation.

» Dreyfus serait nommé, avec son ancien grade, sinon avec un grade supérieur, dans un bataillon d'artillerie de forteresse qui est en garnison à Nice. »

L' « INTERNATIONALE » AU RÉGIMENT

Saint-Etienne, 5 janvier. — Nous avons signalé l'incident qui se produisit, les premiers jours de décembre, au 16e régiment d'infanterie, dont deux sergents avaient chanté l'*Internationale*.

Le rapport suivant a été lu au quartier :

Par note de service du 29 courant, le général commandant le corps d'armée fait connaître que, par mesure spéciale d'indulgence, il inflige les punitions suivantes aux sergents Larruchon et Rome : 1° sergent Larruchon, soixante jours de prison : a enroulé autour de la hampe d'un drapeau tricolore, tombé d'un trophée ornant le réfectoire, le bleu et le blanc, n'en laissant paraître que le rouge, et a chanté le refrain de l'*Internationale* devant une partie des gradés et soldats de sa compagnie, qui l'ont entonné avec lui ; 2° sergent Rome, trente jours de prison : pendant qu'un sous-officier chantait le refrain de l'*Internationale* en présence de gradés et de soldats, est intervenu pour empêcher un sous-officier d'imposer silence au premier.

Il décide que ces punitions dateront du 4 décembre 1903 et qu'à l'expiration de leur punition, le sergent Rome sera dirigé sur le 139e régiment d'infanterie, à Aurillac, et le sergent Larruchon sur le 86e régiment d'infanterie, au Puy.

CONTRE LA LIBERTÉ !

Les Frères des Ecoles Chrétiennes

Paris, 5 janvier. — Le nouveau projet qui va supprimer entièrement l'enseignement congréganiste, à tous les degrés, ne vise, en fait d'établissements de garçons, que ceux des Frères des Ecoles chrétiennes. Cette Congrégation est, en effet, à l'heure présente, la seule autorisée ; or, dans ce projet de loi, M. le Ministre a osé faire figurer, parmi les motifs de suppression, la médiocrité ! ! ! de l'enseignement congréganiste. Voici quelques chiffres ; ils sont empruntés aux procès-verbaux de la célèbre enquête ordonnée par la Chambre des députés en 1899 :

Dans une période de trente années, de 1848 à 1878, sur 1,445 bourses mises au concours pour des écoles primaires d'enseignement supérieur, par la ville de Paris, 1,148 places, environ 80 p. 100, ont été données aux élèves des Frères.

En 1878, année du dernier concours auquel ceux-ci ont pu prendre part, sur 339 concurrents déclarés admissibles, 242 appartenaient aux écoles de l'Institut, et, sur les cinquante premières places, les Frères en obtenaient 34.

Sur 23 concours, de 1848 à 1870, les dix premiers numéros dans le classement, par ordre de mérite, ont été dévolus à des élèves des Frères, savoir : Le numéro 1 vingt fois ; le numéro 2, vingt-deux fois ; le numéro 3, vingt fois ; le numéro 4, dix-huit fois ; le numéro 5, dix-neuf fois ; le numéro 6, vingt-trois fois ; le numéro 7, dix-sept fois ; le numéro 8, dix-huit fois ; le numéro 9, dix-huit fois ; enfin le numéro 10, vingt-deux fois.

Le nombre des écoles congréganistes de garçons ne représentait cependant que 48 p. 100 de l'ensemble des établissements primaires de même nature.

Quant à l'enseignement spécial ou secondaire moderne, de 1892 à 1896, le seul établissement de Passy a compté 365 bacheliers, soit pour sept années et pour un seul établissement une moyenne de 52 succès par année.

Durant la même période, le niveau des études a été assez peu médiocre pour permettre à 48 élèves de Passy, d'obtenir un double baccalauréat pendant la même année.

A ce même pensionnat de Passy, existe un cours de préparation à l'Ecole centrale ; or, de 1887 à 1898, en onze ans, le pensionnat a eu quatre fois le *major* de la promotion, deux fois le *sous-major*.

Sur 134 élèves présentés en ces onze ans, 119 ont été admis, soit plus de 89 p. c..

A Saint-Etienne, les Frères préparent à l'Ecole des Mines ; là encore, dans l'espace de dix ans, en considérant le classement de l'entrée, et celui de la sortie, les élèves des Frères ont obtenu la place de *major*, 11 fois sur 20.

En 1898, aux examens d'admission pour l'école des Apprentis élèves mécaniciens de la flotte, les établissements des Frères de Brest, de Quimper et de Lambezellec ont fait admettre 27 de leurs élèves.

L'école de Brest a eu le n° 1 de la promotion, le pensionnat de Quimper, le n° 2 ; celui de Lambezellec, le n° 3.

La même année, la seule Ecole Saint-Eloi, d'Aix-en-Provence, a compté 30 de ses élèves admissibles à l'Ecole Nationale d'Arts et Métiers, et les établissements de Saint-Malo et de Paimpol, où existent des cours spéciaux de sciences, de calculs nautiques, etc., pour les élèves inscrits aux écoles d'hydrographie, ont eu 24 de leurs jeunes gens reçus capitaines au long cours et 6 autres capitaines pour le cabotage.

En 1900, les jurys de l'exposition universelle de Paris ont décerné aux écoles des dignes fils de Saint-Jean-Baptiste de la Salle, 4 grands prix, 14 médailles d'or, 21 médailles d'argent, en tout plus de 60 récompenses.

Les liquidations

La Cour de Poitiers vient de rendre quatre arrêts importants concernant les écoles libres de Tonnay (Charente-Inférieure) ; de Saint-Sauvant et de Châtellerault (Vienne).

Le liquidateur, M. Duez, demandait à être mis en possession de ces immeubles et à expulser les instituteurs libres. La Cour a repoussé cette prétention.

Dans ses arrêts elle dit notamment que jusqu'à plus ample examen et sans préjuger le fond, les titres des tiers qui se prétendent propriétaires des immeubles paraissent fort sérieux, que les pouvoirs donnés aux liquidateurs par la loi du 1er juillet 1901 n'échappent pas à la règle de droit commun suivant laquelle les tribunaux, et, en cas d'urgence, le juge des référés, peuvent enjoindre à un séquestre ou administrateur provisoire, sur la demande des parties intéressées, et en s'inspirant des circonstances, de prendre telle ou telle mesure ou de s'en abstenir, que dans les cas dont il s'agit il n'y a pas un intérêt urgent à la prise de possession et qu'il apparait au contraire que cette prise de possession par les liquidateurs aurait probablement pour effet la fermeture des écoles et par suite un préjudice pouvant être irréparable, d'où il suit, ajoute la Cour, que cette mesure devait d'autant moins être ordonnée qu'elle porterait préjudice au fond.

LES VOYAGEURS DE COMMERCE

Le congrès de Marseille. — Les décisions de l'assemblée

Marseille, 5 janvier. — Les séances du Congrès de la Fédération nationale des sociétés de voyageurs et représentants de commerce de France, ouvert avant-hier à Marseille, se sont continuées hier soir à l'Hôtel de Ville.

L'assemblée a décidé que le télégramme suivant serait envoyé a M. Trouillot, ministre du Commerce, et à M. Paul Strauss, sénateur :

Au Congrès de la Fédération nationale, les voyageurs et représentants de commerce de France, réunis à Marseille, vous adressent leurs plus chaleureux remerciements pour votre intervention dans la discussion des prud'hommes au Sénat et votre réponse favorable à la Sorbonne pour les fonctionnaires et commerçants, et vous renouvellent l'assurance de leur profond dévouement.

Après la discussion et l'adoption des rapports des différentes commissions, notamment en ce qui concerne les questions des prud'hommes, des accidents du travail et du contrat-type, l'assemblée a décidé que le prochain congrès sera tenu à Rouen. Demain, séance de clôture et banquet.

UN CONGRÈS DÉMOCRATIQUE DU « SILLON »

Le *Sillon* nous informe qu'il prépare un Congrès des Cercles d'études de la région parisienne, qui se tiendra au *Sillon*, 34, boulevard Raspail, à Paris, le dimanche 31 janvier prochain. Une messe sera dite pour les congressistes et leurs amis à l'église Saint-Thomas d'Aquin, à midi. Le vénérable cardinal Richard, archevêque de Paris, la présidera et y prononcera une allocution. La réunion se terminera le soir, à l'Hôtel des Sociétés savantes, par un grand discours du comte de Mun.

Le mouvement d'éducation démocratique, populaire et chrétienne, activement propagé par Marc Sangnier et ses amis, s'est merveilleusement développé en ces derniers temps. Il se fonde de tous côtés des Cercles d'études et des Instituts populaires pleins d'enthousiasme. Un Congrès était nécessaire pour seconder toutes ces initiatives, pour en provoquer de nouvelles, pour réunir les délégués de toutes ces œuvres et faire profiter chacun des expériences de tous. C'est le but de l'assemblée du 31 janvier 1904, qui fera pour la région parisienne le même travail qu'un Congrès plus général réalisera à Lyon en février pour toute la France. Plus d'une centaine de délégués prendront part au Congrès de Paris.

Outre les questions relatives à la création, à l'organisation et à la direction des Cercles et des Instituts, le Congrès s'occupera de plusieurs problèmes de première importance pour l'amélioration de la vie matérielle du travailleur et, par suite, pour son éducation supérieure, possible seulement avec un minimum de bien-être domestique. Les logements ouvriers, la constitution du bien de famille, les jardins ouvriers seront à l'ordre du jour de la réunion de l'après-midi.

Nous espérons le succès de ce Congrès. Le *Sillon* a déjà fait ses preuves et la réunion du 31 ne manquera pas d'imprimer un nouvel élan au progrès de la vraie démocratie fraternelle et chrétienne.

LES RÉVOLTÉS DE COUNOZOULS

Carcassonne, 5 janvier. — M. Marraud, préfet de l'Aude, accompagné de M. Dujardin-Beaumetz, député de Limoux ; de MM. le docteur Crambes et Assens, conseiller général et conseiller d'arrondissement d'Axat, et Nicoleau, conseiller général de Quillan, se sont rendus dimanche au village de Counozouls pour tenter de mettre fin au conflit.

Leur visite, attendue par la population, aura eu un premier résultat : les habitants ont accepté le principe d'une médiation et désigné quatre des leurs pour se mettre en contact avec l'administration et exposer, point par point, les revendications de la commune : droit d'affouage, paiement des frais de justice, etc.

Les visiteurs officiels ont été bien accueillis et ils ont pu s'exprimer en toute liberté pour faire entendre des paroles de sagesse et de conciliation.

Si M. Jodot, le propriétaire des vastes forêts, ne montre pas plus d'intransigeance que les habitants, le conflit malheureux qui divise la commune et le « seigneur », pour parler comme au village, est à la veille d'être dénoué.

LA CATASTROPHE DE CHICAGO

Un télégramme du Pape

Rome, 5 janvier. — Le pape Pie X vient d'envoyer à Mgr Muldon, évêque de Chicago, un chaleureux télégramme de félicitations pour son « admirable conduite lors de l'incendie du théâtre. »

Dans ce télégramme, Pie X ajoute que le premier devoir des catholiques est de donner toujours l'exemple de la charité.

L'Opéra de Berlin fermé

Berlin, 5 janvier. — Après avoir conféré avec l'intendant général von Huelsen, le préfet de police Borries, le ministre des finances von Rheinsbaden, le ministre de la maison royale von Wedel, l'empereur a décrété la fermeture de l'Opéra. On dit de source autorisée, à ce sujet, que l'inspection faite à l'Opéra, à la suite de l'incendie de Chicago, a démontré qu'en cas de sinistre il serait presque impossible de sauver les artistes, car tous les escaliers accédant à leurs loges sont en bois. Le comte de Huelsen considéré même que les réparations immédiates qui sont ordonnées ne peuvent être que provisoires. C'est un nouvel Opéra qu'il faudra plus tard songer à bâtir.

On va commencer aussi des réparations urgentes à la Comédie royale.

LE DIFFÉREND ENTRE LA RUSSIE & LE JAPON

On ne peut se dissimuler que le conflit entre la Russie et le Japon est sérieux ; toutefois, il faut espérer que l'immense aspiration pacifique des peuples civilisés sera exaucée.

Signalons aujourd'hui le bruit qui court en Allemagne, d'après lequel cette puissance aurait l'intention de proposer la médiation entre la Russie et le Japon.

Cette nouvelle demande confirmation.

On remarque aussi, que, dans divers milieux bien informés de Berlin, on croit que la paix sera maintenue.

Envoi d'une escadre française

Marseille, 5 janvier. — Le *Petit Provençal* publie la dépêche suivante de son correspondant de Toulon :

« Le bruit court qu'une division composée du *Kléber*, du *Desaix* et de l'*Amiral-Aube*, distraite des ports du Nord, et faisant route, à l'heure actuelle, sur Toulon, où elle devait séjourner, recevra, très probablement, à son arrivée ici, l'ordre de se rendre en Extrême-Orient. Le *Suffren* se joindrait à cette division.

» Je vous transmets ces bruits sous les plus expresses réserves. »

FAITS DIVERS

LES ENNUIS DU GROS LOT. — Vous tous qui attendez le gros lot, prenez un avant-goût des mésaventures auxquelles vous serez exposés. On lit dans les journaux de Londres :

Le gagnant à Lisbonne du gros lot de la Loterie de Noël, M. Rufino de Carvailho, à qui le sort vient de donner d'un seul coup 33.000 livres (850.000 francs), commence à trouver désagréable le revers de la médaille. Il est revenu spécialement de l'Afrique où, depuis vingt-trois ans il vivait, dans son pays natal, pour y toucher cette petite fortune. Et depuis le jour où il a débarqué, il a été assiégé de pétitions, poursuivi dans les rues par une foule de nouveaux amis, d'envieux ou de gens qui l'imploraient, assailli par des vauriens et presque volé, et, en un seul jour, assiégé à la fois, dans son hôtel, par trois cents mendiants qui déchirèrent ses vêtements et le pressèrent de si près qu'il fallut appeler la police pour le dégager. M. Carvailho a déjà donné 12.500 francs aux pauvres. Il s'est réfugié dans une petite ville de province où il espère qu'on ne le découvrira pas ; pour s'échapper de l'hôtel, il lui a fallu se déguiser afin de passer inaperçu.

ATTENTAT A LA DYNAMITE A SAINT-ETIENNE. — Saint-Etienne, 5 janvier. — Un nouvel attentat à la dynamite vient d'être perpétré contre un ingénieur de la Compagnie de Roche-la-Molière et Firminy. Une cartouche, munie d'une mèche enflammée, a été lancée contre les fenêtres de la maison d'habitation de l'ingénieur, située à Roche-la-Molière.

L'explosion n'a heureusement blessé personne. Les dégâts sont purement matériels. Ce nouvel attentat, venant après celui qui démolit, il y a quelques jours, toute une maison et resta impuni, jette la consternation dans la population, qui juge sévèrement l'impuissance et l'incurie de la police.

LE NOUVEL AVOUÉ DE JACQUES Iᵉʳ. — Paris, 5 janvier. — On s'entretient, au Palais, des nombreux procès que s'apprête à soutenir l'empereur du Sahara.

A ce sujet, on apprenait, hier, que Sa Majesté venait de déposséder son avoué, Mᵉ Déglise, qui, cependant, occupait déjà depuis longtemps pour Elle, et l'avait remplacé par le sénateur Mᵉ Ratier, qui est homme de loi en même temps qu'homme politique.

LA VENGEANCE DU BALAYEUR. — Paris, 5 janvier. — Un employé du service de balayage de la ville de Paris, Jules Ruby, âgé de vingt-neuf ans, demeurant 19, rue Lemarrois, avait essuyé hier une remontrance de son chef, M. Henri Brosse, âgé de trente-huit ans, demeurant, 97, rue du Ranelagh, parce qu'il avait commencé son travail à une heure trop tardive.

Ce matin, la colère que lui avait causée cette réprimande était loin d'être calmée. Comme il se trouvait, vers quatre heures, au rendez-vous de l'équipe dont il faisait partie, à Auteuil, il manifesta son désir de se venger. Précisément M. Brosse arrivait ; Ruby se jeta sur son chef et lui porta un coup de tranchet dans le dos, dans la région de l'omoplate gauche.

Tandis que le meurtrier était arrêté, M. Brosse était transporté à l'hôpital Boucicaut. La blessure de ce dernier, quoique grave, ne met pas ses jours en danger.

Ruby est marié et père de quatre enfants. M. Brosse, qui est employé au service du balayage et remplit par intérim les fonctions de chef d'équipe, est père d'un petit garçon.

UN PRESBYTERE DYNAMITÉ. — On a arrêté, hier soir, à Lescure, le jeune Matha, âgé de 13 ans, auteur présumé de l'attentat de dynamite commis le 26 décembre contre le presbytère de Lescure. Matha est fils d'un puisatier du village, et il lui avait été facile de prendre chez son père les explosifs nécessaires. C'est un gamin à l'œil très vif et à l'esprit très fin, qu'on n'avait nullement soupçonné jusqu'ici de son méfait, d'abord parce qu'il s'était arrangé de façon à ce qu'on ne pensât même pas à l'accuser, et parce que son père était bon catholique. Circonvenu cependant par la justice, l'enfant a fini par avouer qu'il avait écrit de sa main et même affiché lui-même sur les murs du village, quelques jours avant l'attentat, des placards diffamatoires très violents contre le clergé de Lescure.

A peine mis en état d'arrestation, le précoce dynamiteur avouait avoir lui-même installé sous le marteau de la porte d'entrée du presbytère, l'explosif qui pulvérisa la porte et toutes les vitres de l'édifice, et faillit tuer six personnes. Il a avoué qu'il était seul à avoir conçu et accompli l'attentat, mais le Parquet est persuadé du contraire.

Matha a été conduit ce matin, à dix heures et demie dans le cabinet du juge d'instruction et y est resté jusqu'à midi. Le jeune accusé, écroué, dès la fin de son interrogatoire, ne communiquera avec personne à la prison.

TEMPÊTE SUR LES COTES DE LA TUNISIE. — Tunis, 5 janvier. — Une tempête épouvantable sévit sur les côtes de la Tunisie. Tous les voiliers se sont réfugiés dans le port. Sur terre, des orages très violents éclatent et se succèdent sans discontinuité. Un indigène, du nom de Riche, a été foudroyé sur son cheval ; on l'a retrouvé carbonisé sur la route de Kairouan. La neige tombe en grande abondance à Maktar et à Aïn-Braham-Kef.

A PROPOS DU RADIUM. — Vienne, 5 janvier. — La *Zeit* se dit en mesure de démentir l'information de source anglaise d'après laquelle le gouvernement autrichien aurait interdit l'exportation de la fameuse « pechblende », le seul minerai dont les résidus peuvent donner le radium, et qu'on extrait des mines de Joachimsthal (Bohême).

Cette nouvelle a dû être causée par une méprise que raconte ainsi la *Zeit* : à Joachimsthal existe depuis longtemps une mine privée qui, à une certaine époque, passa un traité avec une grande maison, traité par lequel elle s'engagent à fournir uniquement et exclusivement à cette maison le minerai de « pechblende » requis pour la fabrication de l'uranium.

Par conséquent toute exportation se trouvait impossible de par le fait de ce traité, en ce qui concernait la mine en question. C'est sans doute la réponse de cette société privée, réponse conforme à la vérité, qui a été interprétée comme une mesure restrictive de la part du gouvernement autrichien.

EPOUVANTABLE EXPLOSION EN ANGLETERRE. — *Quatre personnes tuées.* — Londres, 5 janvier. — Une explosion s'est produite à la fabrique de nitroglycérine de l'usine nationale d'explosifs de Hayle, dans le pays de Cornouailles. Il y a quatre tués et plusieurs blessés. Une nappe de fumée noire recouvre tous les environs. Presque toutes les croisées du village de Stives, à trois milles de là, ont été enfoncées ; beaucoup de carreaux, dans la ville de Penzance, qui est à huit milles de l'usine, ont été cassés.

L'ÉLECTION SÉNATORIALE

DU NORD

On s'évertue dans le parti radical à donner à la candidature de M. Tribourdeaux un caractère modéré. Grâce à ce subterfuge, les radicaux espèrent égarer la bonne foi du corps électoral et faire triompher leurs principes.

Depuis l'élection de M. Potié, un grand mouvement d'opinion s'est effectué dans notre département qui veut visiblement se débarrasser de la servitude des sectaires. Les abus de pouvoirs et les attentats contre la liberté commis par le gouvernement ont ouvert les yeux aux plus aveugles et tous les républicains vraiment dignes de ce nom s'apprêtent à donner à la politique ministérielle un désaveu significatif.

Les radicaux n'ont pas été sans s'apercevoir de cette évolution et ils tentent aujourd'hui de réagir. Avec une insistance marquée ils évitent soigneusement de parler de l'attachement de M. Tribourdeaux aux idées chères à M. Combes. Les journaux qui défendent sa candidature se bornent à parler de « discipline » et surtout de « défense républicaine. »

En vérité il faut aux ministériels un certain aplomb pour oser venir nous parler de « défense républicaine ». Si la République courait un danger ne serait-ce pas du fait des radicaux et des socialistes qui l'ont transformée en une odieuse et insupportable tyrannie ? Leurs actes de tous les jours ne sont-ils pas en opposition directe avec les principes essentiels d'un régime démocratique ?

Mais il est, croyons-nous, inutile d'insister davantage sur ce point. Les délégués sénatoriaux ne se laisseront pas leurrer par de grands mots, par des formules vides de sens et surannées. Ils ne s'arrêteront pas aux déclarations hypocrites et intéressées des radicaux. Une œuvre néfaste a été accomplie ; les républicains sauront la juger et la sanctionner avec toute la sévérité qu'elle mérite.

—×—

Le désaccord superficiel qui régnait parmi les troupes ministérielles semble avoir maintenant complètement cessé. Certes, les socialistes indépendants défendent la candidature de leur porte-drapeau, mais combien mollement ! Ils annoncent d'ailleurs leur intention de se désister au second tour en faveur de M. Tribourdeaux et de former un bloc compact contre leurs adversaires communs.

Les pourparlers avec le candidat radical seraient d'ailleurs, paraît-il, non seulement engagés mais déjà terminés. Des compensations pour l'avenir auraient été accordées aux radicaux-socialistes et aux socialistes. Au prochain renouvellement sénatorial plusieurs morceaux du gâteau seraient réservés à ces derniers.

Les délégués sénatoriaux apprécieront comme il convient toute l'immoralité de ces combinaisons qui viennent prouver une fois de plus que les radicaux sont bien les prisonniers des collectivistes révolutionnaires et anti-patriotes.

—×—

Au Comité républicain progressiste

On nous prie d'informer les électeurs sénatoriaux qu'une permanence sera établie dimanche au *Comité républicain progressiste*, à partir de 7 heures et demie du matin.

Le *Comité républicain progressiste* a son siège, 6, place du Théâtre, à Lille, à l'angle de ladite place et de la rue Faidherbe (coin du Café Jean), au premier étage.

LES GRÈVES

A HAZEBROUCK

La grève des tisserands, qui avait éclaté dans l'établissement Lefebvre, on sait dans quelles circonstances, est terminée. Le tisserand Sens, dont les grévistes demandaient le renvoi, a accepté de changer d'usine. Les ouvriers ont repris le travail lundi matin.

AU CATEAU

Dans une réunion, après plusieurs discours, les grévistes, à l'unanimité, ont décidé la continuation de la grève.

Les ouvriers de Mme Cayez, à Neuvilly, n'ayant pas été chercher leurs livrets déposés à la Mairie, Mme Cayez a chargé Me Hautuens, huissier au Cateau, de se rendre à Neuvilly, où depuis quelques jours les ouvrages tissés sont mesurés en sa présence.

Vous êtes propriétaire

Vous avez une maison, un terrain à vendre ou à louer ! Vous trouveriez aisément des acheteurs ou des locataires, *si on le savait*. Et le seul moyen pour qu'on le sache, c'est de l'imprimer fréquemment dans le journal qui est lu par tout le monde.

POUR LES ENFANTS, POUR LES MALADES le Lait stérilisé de la Belle Etoile, des riches pâturages de la vallée de la Lys, est le meilleur, le plus sain des aliments, 13, rue du Bois, 13. On porte à domicile. *Téléphone*, 604. 44177-4

LUMINOL *savon pour le linge, les laines, les flanelles et le ménage.*

Chronique Locale

ROUBAIX

LES FOURNAUX ÉCONOMIQUES. — L'ouverture des fourneaux économiques vient d'avoir lieu. C'est le moment de rappeler en quoi consiste cette institution et comment elle fonctionne.

Les fourneaux économiques ne fonctionnent que durant la partie la plus rigoureuse de l'hiver et aussi, mais à titre exceptionnel, pendant les périodes de crise industrielle. Leur but est de procurer à ceux qui les fréquentent, des aliments de bonne qualité, sainement préparés, aux prix les plus bas possibles. Ils sont administrés par une Commission composée du maire, président de droit, de huit conseillers municipaux désignés par leurs collègues et des administrateurs du Bureau de Bienfaisance.

Il existe, à Roubaix, quatre fourneaux économiques situés rue Saint-Vincent-de-Paul, rue des Fossés, rue Ternaux et rue des Arts.

A l'exception de celui de la rue Ternaux, qui se trouve dans une dépendance de l'école communale de garçons, ils sont installés dans les postes de police.

Chaque fourneau comprend un chef, des distributeurs, habitants qui prêtent leur concours à titre gracieux, un chauffeur, une cuisinière, un ou deux aides, suivant les besoins du service.

Les assistés sont inscrits sur la présentation de leur livret de famille. On leur délivre aussitôt une feuille de bons, d'une couleur différente pour chaque fourneau économique. Cette feuille est divisée en 156 bons valables, tous les jours, le dimanche excepté, à raison d'un par jour, pendant 26 semaines.

En présentant un bon, les assistés obtiennent, pour 10 centimes, de 100 à 110 grammes de viande ou 350 grammes de morue, et, pour 5 centimes, un litre de bouillon, une « louche » de pommes de terre ou de rata, de haricots ou de pois, un œuf, un hareng-saur ou salé.

Les fourneaux économiques rendent de grands services à la population. Voici, du reste, le chiffre des inscriptions déjà reçues depuis deux jours qu'ils fonctionnent :

Rue Saint-Vincent-de-Paul, 81 familles comprenant 400 personnes ; rue des Fossés, 80 familles et 400 personnes ; rue Ternaux, 65 familles et 300 personnes ; rue des Arts, 40 familles et 210 personnes.

Pendant les deux derniers hivers, qui n'ont pas été trop durs aux pauvres gens, les fourneaux économiques n'ont pas fonctionné. Aucune demande d'ouverture, d'ailleurs, n'avait été faite. Par contre, le 27 août 1900, ils avaient été ouverts en raison de la crise industrielle et avaient fonctionné sans interruption jusqu'au 15 mars 1901. Le nombre des admissions s'était alors élevé à 1.112 et le montant des dépenses avait été de 14.000 francs en chiffres ronds. Cette année, un crédit de 25.000 francs est inscrit au budget pour le fonctionnement de ce service d'assistance.

LES DAMES DE LA SAINTE-UNION DE LA RUE SALOMON-DE-CAUS. — *Notification du refus d'autorisation.* — Les Filles de la Sagesse de la rue Pellart n'ont pas été les seules victimes des nouveaux ukases de M. Combes. Les Dames de la Sainte-Union qui tiennent l'externat payant de la rue Salomon-de-Caus, dans le quartier de l'Epeule, ont été frappées également ; elles ont reçu notification d'avoir à fermer leur établissement pour le 15 janvier.

Tous les amis de la liberté seront unanimes pour flétrir avec nous cette nouvelle atteinte portée aux droits des citoyens et pour envoyer aux proscrites de demain un salut respectueux.

L'école de la rue Salomon-de-Caus avait été fondée en 1876, lors de la construction de l'église du Saint-Sépulcre. Elle comprenait quatre classes, dont une classe enfantine, sept religieuses et 120 élèves.

M. l'abbé Debacker, le dévoué curé de la paroisse, avait songé à rouvrir l'école, aussitôt après le départ des religieuses, avec un personnel laïc et, déjà, une déclaration d'ouverture d'école libre avait été faite à la Mairie. Mais devant les trop lourdes charges qui grèvent cet établissement, il a dû, à son grand regret, renoncer à ce projet.

Les religieuses victimes d'une loi arbitraire, vont se réfugier au-delà de la frontière, à Estaimpuis, où elles ouvriront un pensionnat pour leurs élèves françaises.

M. EUGÈNE MOTTE A REIMS ET A ROUEN. — Ainsi que nous l'avons déjà annoncé, M. Eugène Motte, l'actif président de la *Fédération républicaine*, donnera prochainement des conférences à Reims et à Rouen. Il prendra la parole, le 17 janvier prochain, dans la première de ces deux villes et le 31 janvier dans la seconde.

LA VIE RELIGIEUSE A ROUBAIX EN 1903. — Voici des renseignements relatifs à la statistique religieuse pour 1903 dans les différentes paroisses de la ville :

Paroisse Saint-Martin. — Il y a eu à Saint-Martin : 244 baptêmes ; 146 enterrements ; 142 mariages ; 143.000 communions ont été distribuées, dont 68.000 à l'église Saint-Martin.

Paroisse Notre-Dame. — 593 baptêmes, 649 enterrements, 123 mariages, 62.000 communions ont été distribuées.

Paroisse Sainte-Elisabeth. — 452 baptêmes ; 313 enterrements, 188 mariages et 62.000 communions.

Paroisse du Sacré-Cœur. — 363 baptêmes, 210 enterrements, 161 mariages et 55.000 communions.

Paroisse Saint-Joseph. — 385 baptêmes, 113 enterrements, 127 mariages, et 39,200 communions.

DERNIERE HEURE

(De nos Correspondants particuliers et par fil spécial)

Les décorations de l'Intérieur

Paris, 5 janvier. — Sont nommés dans la Légion d'honneur, sur la proposition du Ministre de l'Intérieur :

Commandeur : M. Pephau, directeur des Quinze-Vingts ;

Chevaliers : MM. Phelut, préfet du Tarn ; Meunier, préfet des Landes ; Valère, secrétaire général des Basses-Pyrénées ; Hamard, chef de la Sûreté ; Guillerm, maire de Tréguier ; Devillers, maire de Valenciennes.

A l'Académie des Sciences

Paris, 5 janvier. — Après examen des titres des candidats au siège vacant dans la section de géologie par suite de la mort de M. Runier-Chalmas, l'Académie des Sciences aurait, d'après le *Temps*, classé en première ligne M. Barrois, professeur à la Faculté de Lille, et M. Lacroix, professeur au Muséum.

Une nouvelle grève à Hennebont

Lorient, 5 janvier. — Les mariniers de la batellerie assurant les approvisionnements des usines d'Hennebont se sont mis en grève, ils demandent le renvoi d'un contremaître.

Cette grève nouvelle, si elle continue, obligera au chômage les 2.000 ouvriers des grandes forges qui, faute de matières premières, seront obligés de quitter le travail.

Une grève d'allumettiers à Marseille

Marseille, 5 janvier. — A la suite d'un différend provoqué par le manque de personnel et impliquant une diminution de salaire, les employés de la manufacture et les allumettiers ont cessé le travail.

Ils ont, dans une réunion, cet après-midi, décidé de ne le reprendre que lorsque le personnel aura été complété.

Le conflit russo-japonais

Un démenti

Hanovre, 5 janvier. — La nouvelle d'après laquelle les officiers japonais, qui devaient suivre les cours de l'Institut Militaire auraient reçu l'ordre de rentrer au Japon, est absolument dénuée de fondement.

Il n'y a pas actuellement d'officiers japonais inscrits aux cours de cet Institut. Il est également faux que les officiers japonais, étudiants à Berlin, aient interrompu leurs études et se préparent à retourner dans leur pays.

Préparatifs militaires

Tokio, 5 janvier. — La *Gazette Officielle* contient des ordres spéciaux à l'armée et à la marine, défendant la publication de toute information sur le mouvement des troupes et des navires de guerre japonais.

On annonce de Vladivostock que l'escadre russe se prépare à l'action. Le croiseur russe parti pour Port-Arthur avait à son bord une petite troupe de débarquement ; sa destination est croit-on Chemulpo.

Les approvisionnements de charbon du Japon

Cardif, 5 janvier. — D'importantes demandes de transports charbonniers à destination de l'Extrême-Orient ont été faites aujourd'hui à la Bourse du charbon.

Outre six grands navires déjà prêts pour le Japon, quatre autres ont été mobilisés hier et l'amirauté demande également des transports pour Hong-Kong et les autres dépôts d'Orient.

Le fret pour le Japon a monté de 7 schillings, 10 pences.

En Corée

Saint-Pétersbourg, 5 janvier. — On mande de Vladivostok, d'après des informations de source privée venant de Moukden, que, par suite des hostilités qui ont éclaté en Corée entre le Japon et les Coréens, un deuxième régiment de secours a été envoyé en Corée pour la protection des intérêts russes.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

ROUBAIX, mardi, 5 janvier 1904.

8 heures soir, 5° au-dessus de zéro, 770, beau temps.

6 heures soir, 5° au-dessus de zéro, 770, beau temps.

9 heures soir, 3° au-dessus de zéro, 770, beau temps.

Mercredi, 6 janvier.

Minuit, 1° au-dessus de zéro, 770, beau temps.

2 h. matin, 1° au-dessus de zéro, 770, beau temps.

DERNIÈRES NOUVELLES RÉGIONALES

LES GREVES DE PONT-DE-NIEPPE. — Les 20 gendarmes cantonnés à Pont-de-Nieppe, par suite de la grève du tissage Janson, ont quitté cette localité mardi, pour regagner leurs résidences.

ARRESTATION POUR DETOURNEMENT A LILLE. — Le nommé Charles Desreumaux, 30 ans, demeurant rue des Stations, 2, a été arrêté hier, pour détournement de marchandises au magasin de M. Eloi Pratte, filateur à Lille, où il était employé.

DESCENTE DE PARQUET A ARMENTIERES. — M. Delalé, juge d'instruction, est descendu de nouveau, mardi soir, à Armentières. Il a entendu une vingtaine de témoins au sujet des derniers troubles. Il est reparti pour Lille vers cinq heures.

LEGION D'HONNEUR. — Parmi les promotions dans l'ordre de la Légion d'honneur du ministère de l'intérieur qui paraîtront aujourd'hui à l'*Officiel* se trouve la nomination au grade de chevalier de M. Charles Devillers, maire de Valenciennes.

NECROLOGIE. — Nous apprenons la mort de M. Manouvriez, cultivateur, âgé de 84 ans, président du conseil de fabrique de Raimes. Ses funérailles auront lieu jeudi.

— On annonce le décès, survenu à Arcachon, dans sa 28ᵉ année, de Mme G. Colas, née Lodoiska Frémy.

COTONS AMÉRICAINS

New-York, mardi, 5 janvier 1904.

Cours de clôture

TERME	New-York CE JOUR	New-York PRÉCÉD	New-Orléans CE JOUR	New-Orléans PRÉCÉD
JANVIER 1904	13.37	12.62	13.40	12.75
FÉVRIER	13.50	12.76	13.69	13.03
MARS	13.69	12.90	13.85	13.19
AVRIL	13.78	12.98	13.45	13.29
MAI	13.88	13.10	14.18	13.46
JUIN	13.83	13.12	14.28	13.53
JUILLET	13.90	13.12	14.44	13.64
AOUT	13.43	12.78	—	—
SEPTEMBRE	—	—	—	—
OCTOBRE	—	—	—	—
NOVEMBRE	—	—	—	—
DÉCEMBRE	—	—	—	—

RECETTES	CE JOUR	LA VEILLE
PORTS DES ÉTATS-UNIS.	12,000 BALLES	29,000 BALLES
PORTS DE L'INTÉRIEUR.	12,000 —	15,000 —

AGENDAS DE BUREAUX

pour 1904

EN VENTE à la librairie du *Journal de Roubaix*